

Procédure de plainte pour discrimination

L'Autorité des soins de santé de l'État de Washington (Washington State Health Care Authority) (HCA) a mis en place la procédure de plainte suivante, requise par l'Americans with Disabilities Act de 1990 (ADA) et d'autres lois touchant aux droits civils, dont la Section 1557 du Affordable Care Act. Si vous souhaitez porter plainte pour présumée discrimination de la part de la HCA fondée sur la race, la couleur, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'expression ou l'identité sexuelle, les principes, l'état marital, la religion, l'état militaire, le statut d'ancien combattant honorablement libéré de ses fonctions ou l'utilisation d'un chien guide d'aveugle entraîné ou d'un animal d'assistance, veuillez vous conformer au processus décrit ci-dessous.

1. Portez plainte par écrit, en incluant l'information sur la présumée discrimination, y compris le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi que l'emplacement, la date et la description du problème. D'autres moyens de porter plainte, comme des entrevues en personne ou un enregistrement audio de la plainte, seront offerts sur demande aux individus souffrant d'incapacités. Appelez la HCA au 1-855-682-0787 pour prendre des dispositions en vue de porter plainte d'une autre façon. Les gens souffrant de problèmes d'ouïe ou de langage doivent appeler au 711 en vue d'obtenir des services de relais.
2. Faites parvenir la plainte au responsable de la conformité au ADA de l'HCA au plus tard 30 jours civils après l'infraction présumée.

ADA Compliance Officer
Washington State Health Care Authority
P.O. Box 42700
Olympia, WA 98504-2700

3. Dans les 15 jours suivant la réception de la plainte, le responsable de la conformité au ADA de l'HCA vous rencontrera en personne, par téléphone ou par d'autres moyens afin de discuter de la plainte et des résolutions possibles. Le responsable de la conformité au ADA de l'HCA répondra par écrit dans les 15 jours civils suivant la rencontre et, lorsqu'il est de mise, dans un autre format qui vous est accessible, par exemple en gros caractères, en braille ou sous forme d'enregistrement audio. La réponse expliquera la position de l'HCA et détaillera les options offertes en vue de résoudre la plainte.
4. Si le responsable de la conformité au ADA de l'HCA ne résout pas le problème, vous pouvez porter le cas en appel auprès du directeur des risques d'entreprise de l'HCA dans les 15 jours suivant la réception de la réponse. La façon de porter un cas en appel sera décrite dans la réponse que vous recevrez du responsable de la conformité au ADA de l'HCA.

Dans les 15 jours suivant l'appel, le directeur des risques d'entreprise de l'HCA prendra des dispositions en vue de vous rencontrer en personne, par téléphone ou par tout autre moyen dans le but de discuter de la plainte et des résolutions possibles. Dans les 15 jours civils suivant la rencontre, le directeur des risques d'entreprise de l'HCA répondra en vue de vous faire part de la résolution finale de la plainte. La réponse sera faite par écrit et, lorsqu'il est de mise, suivant un format qui vous est accessible, par exemple en gros caractères, en braille ou sous forme d'enregistrement audio.

Ces informations sont disponibles sur le site Web de l'HCA sous le lien « Aucune discrimination » qui se trouve sur notre page d'accueil : www.hca.wa.gov